

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
POUR LES VILLES
Passage de l'Avenir 69200 VENISSIEUX**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 mars 2011

Président : M. MILLET

Présents : Mme CHARNAY, M. KHOUATRA,
M. RIAS, Mme ROLLAT, M. ROYER, M.
VILLAR

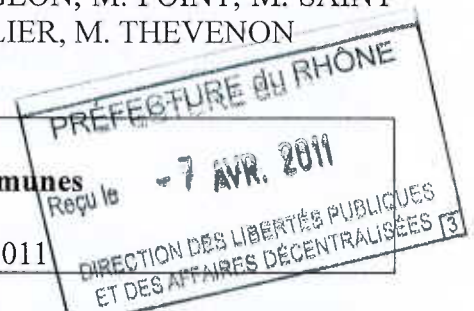
Absents excusés (titulaires et suppléants) : M.
ARIAGNO, M. AIT HAMOUDI, Mme BAILLY-
MAITRE, M. BALME, Mme BENOUMELAZ, M.
CHARVIN, M. DELEAZ, M. FAVORITI, M.
GENIN, Mme LANIER, M. MOREL, M.
OCTROY, Mme PIGEON, M. POINT, M. SAINT
PATRICE, M. SOULIER, M. THEVENON

N° 7

Objet : Classement du syndicat dans une catégorie de communes

Date de convocation : 1^{er} mars 2011

Date de l'affichage du compte rendu de la séance : 5 avril 2011



Le Sitiv, dans le cadre de l'évolution de ses missions, a entamé une démarche structurante. Le Sitiv travaille sur l'évolution de ses statuts et l'extension de son périmètre (rattachement de deux nouvelles communes) avec pour objectif l'approbation de ces nouveaux statuts avant l'été pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2012.

Si on se place d'un strict point de vue réglementaire, l'assimilation d'un établissement public sans fiscalité propre tel que le Sitiv repose sur trois critères : les compétences, l'importance du budget ainsi que le nombre et la qualification des agents à encadrer. Il s'agit de déterminer une strate démographique dans laquelle le Sitiv peut se situer, en comparaison avec des communes présentant des caractéristiques similaires.

Le Sitiv vient de se doter d'un nouvel organigramme permettant de mettre en œuvre de nouvelles missions et de nouvelles compétences au service des villes. Le Sitiv fournit depuis longue date des services d'assistance technique et fonctionnelle, des services d'éditions (édition centralisées des documents financiers et des paies) et des services d'expertise technique de haut niveau. Il propose également des services d'optimisation des achats en mutualisant les coûts et en négociant les achats dans un cadre professionnalisé. De nouveaux axes de progrès ont pu être mis en évidence avec l'arrivée de nouvelles compétences consécutives à de nombreux départs à la retraite. Le Sitiv peut ainsi développer le périmètre et la qualité des projets dans le domaine des systèmes d'information en s'appuyant sur ses compétences en gestion de projets et en ingénierie. Il peut également conduire l'innovation en

mettant en place de nouveaux outils collaboratifs au service du citoyen sur ces outils. Enfin, de nouvelles voies d'optimisation peuvent être engagées en modernisant les processus administratifs (dématérialisation, télétransmission, etc...) et en mutualisant les infrastructures au service de ses villes avec la création d'environnements multiservices à haute disponibilité.

Il a aussi fait adopter un règlement intérieur et une charte informatique permettant de poser les règles du fonctionnement interne. La mise en place récente d'un nouveau régime indemnitaire et le travail sur le processus d'évaluation fait partie de ces éléments structurants. Le positionnement du syndicat en termes de taille de collectivité s'inscrit dans la continuité de cette démarche structurante.

Le budget proche de 2 600 000 € pour 2011 présente un budget d'investissement atypique compte tenu des achats groupés effectués pour le compte des villes et un budget de fonctionnement comportant essentiellement des dépenses relatives aux compétences internes (personnel) et externes (prestations de services) liées aux missions d'assistance et d'ingénierie conduites par le syndicat. Si on se place dans le sens de l'évolution, demain ce budget devrait croître de façon radicale avec l'extension du périmètre et l'évolution des technologies permettant de répondre aux enjeux sur la sécurité et de la disponibilité des données et des services.

Le tableau des emplois du Sitiv fait ainsi apparaître 11 emplois de catégorie A, 9 de catégorie B, 2 de catégorie C, soit une majorité d'emplois en catégorie A dont un ingénieur en chef hors classe. Comme il a été exposé plus haut, le syndicat s'est doté de compétences permettant d'apporter l'assistance à maîtrise d'ouvrage demandée par les villes sur leur système d'information et de répondre à la complexité d'un mode de pilotage croisé avec les directions générales des villes.

Ces différentes présentations discursives illustrent la difficulté de comparer le Sitiv à une commune qui remplit des objectifs différents et trouve justement intérêt à mutualiser des compétences et des moyens qu'elle ne pourrait acquérir de manière séparée.

Dans ce cadre complexe et atypique, nous proposons d'assimiler le Sitiv à une collectivité de plus de 40 000 habitants.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

1°) Approuve l'assimilation du syndicat à une commune de plus de 40 000 habitants

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Président,



**Syndicat Intercommunal des
Technologies de l'Information
Pour les Villes**